

Walter Hallstein, L'Allemagne et le plan Schuman (1952)

Légende: En 1952, Walter Hallstein, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne (RFA), publie dans les colonnes du périodique français Notre Europe un article sur les répercussions du plan Schuman en Allemagne.

Source: Notre Europe. Revue européenne. 1952; 3e année, n° 11-12. Strasbourg: Société européenne d'éditions et de publications.

Copyright: (c) Notre Europe / Société européenne d'édition et de publications

URL: http://www.cvce.eu/obj/walter_hallstein_l_allemande_et_le_plan_schuman_1952-fr-8c4aed15-0fb5-4261-a134-220c32916630.html

Date de dernière mise à jour: 24/10/2012

L'Allemagne et le plan Schuman

par le professeur Dr. Hallstein, Secrétaire d'Etat aux affaires Etrangères de la République fédérale allemande

Sur les plans spirituel, culturel et religieux, l'unité de l'Europe est chose faite depuis plus de mille ans. Réaliser cette unité sur les plans politique et économique est, particulièrement depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la profonde nostalgie des peuples européens et le but des efforts persévérants des hommes d'état et parlementaires européens.

Des réalisations comme le plan Marshall et le Conseil de l'Europe n'ont pas conduit à de définitifs succès, mais ont cependant contribué à créer un climat politique permettant des réalisations décisives. Il s'agit de briser enfin les barrières des nationalismes et les poteaux frontières de tous ordres qui séparent les peuples. Or, si l'unification ne peut être atteinte d'un coup dans tous les domaines, il est possible d'en commencer la réalisation dans des secteurs particuliers. Les industries essentielles du *charbon et de l'acier* offrent à cet effet le meilleur champ d'action. Déjà, lorsque fut créée l'organisation internationale de contrôle de la Ruhr, des hommes politiques allemands de tous partis ont réclamé que l'administration internationale du charbon et de l'acier soit étendue à tous les secteurs de la production européenne. Lorsque le charbon et l'acier seront « européens », d'autres tranches de l'économie seront nécessairement entraînées, — en raison même de l'étroite interpénétration des industries du charbon et de l'acier avec les autres branches des industries nationales — dans le grand courant européen. Et la constitution d'une organisation politique sera la conséquence naturelle d'une unification progressive des différents plans de la vie européenne qui, partie du charbon et de l'acier, s'étendra petit à petit aux domaines de la défense, des transports, etc., etc.

Mais à côté de ces raisons politiques, c'est toute une réflexion économique qu'exige une réforme des rapports entre les pays d'Europe. A une époque où l'économie mondiale est organisée sur la base de larges territoires, l'Europe terriblement ébranlée par deux guerres mondiales ne peut se payer le luxe de minuscules économies nationales qui se rendent réciproquement la vie difficile par toutes sortes de frontières douanières et de tendances autarciques. Une répartition rationnelle du travail, une fondamentale organisation et augmentation de la production n'est possible que sur la base d'un marché intérieur étendu. Cette rationalisation, cet élargissement de la production, sont d'autre part les conditions de l'élévation du standard de vie et d'exportations garantissant les nécessaires importations, à partir des autres marchés mondiaux.

En ce qui concerne l'appréciation du plan Schuman qui veut être une réponse aux différents problèmes européens signalés ci-dessus, il faut tenir compte de la situation particulière de l'Allemagne. Les bénéfices attendus de l'union des industries charbon et acier seront-ils aussi répartis en Allemagne, pourrions-nous avoir part à l'essor économique qui en résultera ? Et encore une question : la réalisation des buts de notre politique nationale, les intérêts politiques de l'Allemagne, ne seront-ils pas compromis par le plan Schuman ?

Les industries allemandes du charbon et de l'acier étaient, au cours des dernières années, soumises à la loi des puissances d'occupation : le statut de la Ruhr, la limitation de la production d'acier, les groupes de contrôle, l'office de sécurité, la décartellisation, dominaient le bassin de la Ruhr. Des limitations de toutes sortes paralysaient la reconstruction et l'assainissement économique. Tel était le « Droit » qui devait pour une période indéterminée régir l'industrie allemande.

Ceci prend fin avec l'entrée en vigueur du plan Schuman. Il n'y a plus de droits d'exception pour l'Allemagne dans les domaines du charbon et de l'acier. « L'état de guerre » prend fin en Ruhr. Désormais, l'industrie allemande est soumise au même droit que les industries française et belge ; le plan Schuman interdit toute « discrimination » entre les pays-membres.

On objecte souvent que nous n'avons pas les mêmes « conditions de départ » que les autres. Alors qu'en France l'industrie de l'acier aurait été transformée par les crédits des plans Marshall et Monnet, les démontages et les limitations auraient prolongé en Allemagne les destructions résultant de la guerre. Ceci est sans aucun doute exact. Mais y aurait-il quelque chose de changé à cette situation s'il n'y avait pas le plan

Schuman et si seul le droit d'occupation restait en vigueur ? Il est absolument impossible de rayer purement et simplement du livre de l'histoire la guerre déclenchée par les Allemands et totalement perdue par l'Allemagne. De plus, les nombreux tués, la perte des territoires de l'Est, les charges résultant des frais d'occupation et de la réorganisation sociale, les nécessités de la reconstruction, tout cela sont autant de conséquences de la guerre qui rendent pénible notre redémarrage économique. La seule question qui se pose donc pour nous Allemands, est : comment pouvons-nous surmonter le plus rapidement possible notre détresse économique ? Et sur ce point le plan Schuman nous offre une *chance unique* de prendre part à l'essor commun de l'économie européenne. De plus, le plan Schuman prévoit que les entreprises favorablement situées pour l'organisation d'une production bon marché et rationnelle, seront encouragées et soutenues par des crédits. Il n'est pas douteux que l'industrie métallurgique de la Ruhr fasse partie de ces secteurs de la production particulièrement rentable. Il n'y a aucune disposition du plan qui puisse empêcher une politique rationnelle d'investissements. Il est enfin significatif que les mêmes inquiétudes qui se manifestent du côté allemand, soient exprimées en ce qui concerne leurs pays propres par des Français et des Belges : ils craignent que le plan Schuman ne donne à l'industrie allemande une telle prédominance que leurs industries nationales n'en soient menacées. La vérité est entre ces deux opinions extrêmes : toutes les entreprises travaillant bien et à bon marché seront de taille à résister à la concurrence sur le marché commun.

Sur le plan politique, le plan Schuman assure à tous les états-membres une égalité de droit sans limites. Ce principe fait partie des bases de la Communauté européenne du charbon et de l'acier qui est en train de se créer ; il s'applique donc, par là même, à l'Allemagne. Autrement le pacte n'aurait même pas vu le jour, car après toutes les expériences passées d'essais d'unification européenne, sous l'hégémonie d'une quelconque nation, on est aujourd'hui absolument d'accord pour n'attribuer à aucune puissance une prépondérance par rapport aux autres. Il serait par conséquent absurde de vouloir répartir les voix des états membres comme cela se fait à l'intérieur des cartels, c.-à-d. suivant leur part respective à la production commune ; dans ce cas on compromettrait pour des motifs économiques tout l'effort politique vers l'égalité des droits et l'unité.

L'Allemagne se trouve dans une situation particulière également en raison des régimes différents auxquels sont soumises certaines parties de son territoire, comme la Sarre, la zone soviétique d'occupation, etc. Le plan Schuman ne prétend pas résoudre des problèmes qui ne peuvent être traités qu'à l'échelle mondiale. Mais le gouvernement allemand a le souci de ne compromettre par sa ratification du plan Schuman aucune des prétentions morales et juridiques de la République Fédérale à l'égard de ces territoires. C'est pourquoi les dispositions du pacte ont été établies de façon telle qu'une réunion de toutes les fractions de l'Allemagne ne soit rendue ni difficile ni impossible. Le plan Schuman pose sur le plan européen les bases d'une communauté libre et démocratique des peuples qui ne pourront plus retourner à leurs étroitesse passées et à leurs oppositions nationalistes. Et si l'on peut reprocher au plan tel ou tel défaut, telle imperfection, la volonté d'unité des peuples européens rendra à tout moment une révision possible qui sera un pas de plus en avant, vers une Europe meilleure.

Ce n'est pas l'hésitation qui fait l'histoire. Seul le courage conduit au succès.